



HONORAIRES 2024 APPLICABLES AUX VENTES

Les frais sont supportés soit par le vendeur, soit par l'acquéreur en fonction des mandats. En cas de prise en charge par le vendeur, les frais sont calculés sur le prix de vente. Si la responsabilité revient à l'acquéreur, les frais sont calculés sur le prix net vendeur.

Vente d'habitations et terrains à bâtir pour Mandat Simple

6% TTC du prix

Vente d'habitations et terrains à bâtir pour Mandat Exclusif

5% TTC du prix

Les honoraires incluent la T.V.A à 20%.
L'agence ne manie pas de fonds dans le cadre des transactions immobilières.